

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
PARIS :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
EN S'ABONNANT :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Tajibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 12 Février 1878.

Chronique générale.

LE REFUS DU BUDGET.

Il demeure maintenant bien évident que le pouvoir exécutif et le Sénat ne peuvent plus avoir la moindre confiance dans les promesses de la majorité de la Chambre basse.

Le chef de l'Etat n'a consenti à subir les exigences de cette majorité et à donner sa procuration au ministre Dufaure que pour obtenir le vote du budget et pour épargner à la France les conséquences d'une véritable banqueroute générale.

M. Dufaure, en formant son ministère, en rédigeant un message de conciliation au nom du Maréchal, avait formellement promis au Président de la République que les républicains voteraient les *moyens d'existence* pour la République.

M. Dufaure a loyalement voulu faire honneur à la promesse qu'il avait faite, à la parole qu'il avait donnée au chef de l'Etat, au nom de la majorité républicaine, et il avait cru jusqu'à ce jour que les conservateurs calomniaient les révolutionnaires lorsqu'ils déclaraient n'avoir aucune confiance dans leurs promesses, lorsqu'ils les accusaient de sacrifier l'intérêt public à leur passion et de n'avoir ni foi ni loi en politique.

M. Dufaure a pu se convaincre aujourd'hui qu'il n'obtiendrait rien du patriotisme et de la loyauté du gouvernement occulte des Dix-Huit.

Mais on doit tirer cette conclusion du nouveau refus de la majorité : Le Maréchal s'est soumis, il faut qu'il se démette.

Un personnage politique des plus influents au Sénat disait l'autre soir qu'il se

formerait parmi les membres de la majorité conservatrice de la Chambre haute un projet bien arrêté de réagir contre les tendances de la Chambre des députés en matière de vote du budget, et que si les députés persistaient dans leur intention de refuser le vote intégral du budget, le Sénat refuserait à son tour le vote d'aucun autre douzième provisoire.

Le *Journal du Loiret* publie les informations suivantes :

La tension des rapports du ministère et de la gauche, à la suite de la motion Brisson qui interrompait le vote du budget, a été un moment si grande qu'un des principaux ministres a dit à un sénateur : « Je ne sais pas si dans trois jours je serai encore ministre. . . »

M. Gambetta affecte en public de recommander à la gauche le vote intégral du budget. On a des preuves qu'il donne en secret le conseil contraire.

La commission du budget songe à accorder au gouvernement des crédits supplémentaires pour frais de représentation durant la période de l'Exposition. On mettrait une somme de 600,000 fr. à la disposition du Président de la République ; M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de l'agriculture et du commerce auraient chacun 250,000 fr., et tous les autres ministres chacun 100,000 fr.

ELECTIONS ET INVALIDATIONS.

Au commencement d'avril, de nouvelles élections législatives auront lieu par suite des invalidations en cours d'exécution. Ces invalidations sont déjà évaluées à une trentaine environ sur celles qui restent à examiner. Elles paraissent si bien arrêtées à l'avance que des comités électoraux de province, dans les circonscriptions auxquelles

appartiennent les députés menacés, s'occupent déjà de propagande en faveur du candidat républicain qui a échoué aux élections du 14 octobre contre le candidat conservateur. On peut donc être certain maintenant que toutes les invalidations à faire sont connues à l'avance.

On sait que le gouvernement a pris la bonne habitude, dès que la Chambre a prononcé quelques invalidations, de convoquer les électeurs des départements dont les députés ont été invalidés ; or, nous apprenons que plusieurs préfets ont adressé à M. de Marcère des rapports dans lesquels ils paraissent très-inquiets sur cette manière de procéder, d'autant plus que les nouveaux invalidés paraissent ne pas appartenir du tout à la même catégorie que les premiers qui n'ont pas osé affronter de nouveau la lutte.

Presque tous les députés invalidés reviendront à la Chambre malgré que le gouvernement s'apprête à faire de la candidature officielle, partout et quand même, et en usant de procédés tels qu'on les pratique dans certains Etats de l'Amérique.

Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député à Bordeaux, en remplacement de M. Mie, a eu lieu dimanche.

C'est M. Caduc, opportuniste, qui a été élu par 5,063 voix ; les autres radicaux, MM. Delboy et le pasteur Steeg, ont obtenu : le premier 3,242 voix, le second 2,684.

Le service solennel en l'honneur du Pape sera célébré à Paris le vendredi 15 février courant, à midi précis, en l'église Notre-Dame.

Le lundi suivant, des messes seront dites pour le même motif dans toutes les églises du diocèse, à l'heure qui sera indiquée par les curés.

M. Claude Bernard, sénateur, vient de mourir.

Hier, à la Chambre, M. Bardoux, appuyé par M. Gambetta, a fait voter un projet de loi pour que les funérailles de M. Claude Bernard aient lieu aux frais de l'Etat.

Un crédit de dix mille francs est ouvert au ministère de l'instruction publique.

Divers journaux annoncent que Garibaldi est dangereusement malade.

La mort du Pape Pie IX occupe en ce moment la première place dans les préoccupations du monde entier. Ce triste événement, qui était cependant prévu depuis longtemps, a singulièrement amoindri l'effet de l'effondrement de l'empire ottoman en Europe.

Mais, lorsque les douloureuses émotions que ressentent les catholiques seront calmées, la gravité des événements d'Orient et les fatales conséquences qu'ils peuvent avoir apparaîtront sans doute dans toute leur funeste réalité, et les hommes d'Etat s'occuperont peut-être enfin de réparer les déplorable résultats de leur aveuglement ou de leur inertie.

Les morts illustres vont vite ; en moins de six mois, Thiers, Victor-Emmanuel, Pie IX. La Providence se sert de la vie et de la mort pour l'exécution de ses plans. La mort de Pie IX sera peut-être aussi féconde que l'a été sa vie. Son pontificat de près de 32 ans aura été, dans l'histoire de l'Eglise, un des plus agités et des plus remplis d'actes mémorables. Dans notre époque, où dominent trop souvent ces esprits qui ne savent pas obéir à des convictions droites et fermes, Pie IX aura été le modèle achevé de ces caractères qui unissent la fermeté à la douceur.

D'après l'Art de vérifier les dates, par les Bénédictins, Pie IX aura été, depuis saint Pierre, le 262^e pape.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

(Suite.)

Monsieur Pierre n'était point un associé assez indispensable pour que son absence se fit longtemps sentir ; aussi ses compagnons s'inquiétèrent peu de ses besoins.

Rouvière écrivit à Durand, mais sa lettre resta sans réponse.

Le désespoir commençait à s'emparer de lui lorsque l'ancien claqueur se présenta enfin.

— Je serais venu plus tôt, dit-il, si j'avais été à Paris ; mais je travaillais dans la banlieue, et je n'ai reçu la lettre que ce matin.

— M'apportes-tu ce que je t'ai demandé ? interrompit brusquement Pierre.

— De l'argent ? je n'en connais même plus la couleur.

— Alors que viens-tu faire ici ?

— Je viens te proposer d'en gagner.

Rouvière haussa les épaules.

— Je puis à peine marcher, répondit-il.

— Aussi n'auras-tu point besoin de marcher : il s'agit tout simplement d'écrire une lettre.

— Un faux ?

— Non. Tu connais un entrepreneur de menuiserie nommé Antoine, n'est-ce pas ?

— J'ai été apprenti avec lui.

— Ecris-lui de venir te voir ce soir même, et tâche de le garder une partie de la nuit. . .

Pierre regarda Durand avec surprise.

— Qu'est-ce que tu veux donc faire ? demanda-t-il.

— Ça ne te regarde pas ; retiens seulement ici ce soir l'entrepreneur.

— Vous ne lui ferez point de mal ?

— Non.

— Et que me donnerez-vous ?

— Ton cinquième dans une somme de soixante mille francs !. . .

Pierre allait accepter. . . Tout à coup un scrupule l'arrêta.

— C'est-à-dire, ajouta-t-il, que vous voulez prendre soixante mille francs à Antoine.

— Ils ne sont point à lui.

— Bien sûr ?

— Bien sûr.

Rouvière hésita encore un instant.

— Allons ! dépêche-toi, dit Durand ; si tu ne veux pas nous aider, on cherchera un autre moyen.

— Mais j'aurai beau lui écrire, s'il ne veut pas venir.

— Il viendra, je m'en charge.

— Au fait, pensa Rouvière, puisqu'on ne lui fera point de mal, et puisque cet argent n'est point à lui !. . . D'ailleurs, je ne serai pour rien dans tout ce qui arrivera, moi ; je ne m'expose point.

— Hé bien ? demanda l'ex-marchand de billets.

— Je vais faire la lettre.

Durand la lui dicta.

Rouvière y confessait tous ses torts, comme l'enfant prodigue, peignait son dénuement, et finissait par conjurer Antoine de venir le voir sur le champ.

— Je la porterai moi-même, dit le claqueur lorsque la lettre fut achevée. Maintenant, mon garçon, attends avec patience, et joue bien ton rôle ce soir ; demain nous serons ici avec l'argent.

Rouvière passa une journée fort agitée. Il était partagé entre la crainte et l'espérance.

Enfin, à la nuit close, on frappa à sa porte, et Antoine entra vivement.

A sa vue, Pierre devint tremblant et pâle ; il se leva, voulut parler ; mais le jeune menuisier ne lui en laissa pas le temps.

— Ne dis rien, s'écria-t-il, ta lettre m'a tout fait connaître, et ce sont des aveux qu'on n'aime point à recommencer. Je ne suis pas venu pour te faire un sermon, mais pour causer avec toi.

Et voyant que l'embarras de Rouvière ne se dissipait point :

— Allons ! reprit-il en lui tendant la main, du courage ! tu n'as plus rien ; hé bien ! tu travailleras. J'ai à te proposer quelque chose qui, je l'espère, te conviendra. — Dinons en attendant.

Dans ce moment, un garçon entra portant tout ce qu'il fallait pour un repas, et les deux anciens apprentis se mirent à table.

Antoine parla d'abord de choses indifférentes ; puis il se hasarda à adresser quelques questions à Rouvière sur ses projets ; mais celui-ci, qui éprouvait beaucoup de gêne, évita de répondre, et tâcha de tourner l'entretien sur les affaires d'Antoine.

— Tu es donc devenu entrepreneur depuis peu ? lui demanda-t-il.

— Depuis un an, notre ancien m'a cédé son chantier à de bonnes conditions.

— Ah ! le père Fournier est retiré !. . . Est-il riche ?

— Il l'était encore il y a quelques mois, dit tristement Antoine.

— Comment ! il s'est ruiné ?

— C'est-à-dire qu'il avait confié ses fonds à un scélérat de banquier qui a fait faillite.

— Et il ne lui reste rien ?

— Rien que soixante mille francs que j'ai touchés hier des syndics.

Pierre sentit son cœur battre plus fort.

Un citoyen député de l'extrême gauche déclare dans les couloirs que le deuil du Pape doit être porté en rose. Cependant les adversaires les plus déclarés de la Papauté observent une attitude relativement respectueuse à l'égard de l'auguste mort.

Le maréchal de Mac-Mahon a fait savoir à ses ministres qu'à l'occasion de la mort du Pape la présidence prendrait deux mois de deuil.

La cour d'Angleterre a pris la même résolution.

L'aristocratie française, suivant l'exemple de l'aristocratie autrichienne, va se faire représenter aux funérailles de Pie IX.

D'un autre côté, nous apprenons que tous les anciens zouaves pontificaux, convoqués afin de s'entendre pour envoyer une députation à Rome, ont choisi leur ancien chef, le général Charette.

LA MORT DE PIE IX.

Nous réunissons sous ce titre toutes les dépêches que nous trouvons au sujet de la mort du Saint-Père.

Rome, 9 février, 8 h., matin.

Le corps du Pape a été embaumé cette nuit; après quoi il a été transporté privé-ment à la basilique, dans la chapelle du Saint-Sacrement, les pieds restant en dehors de la grille, pour permettre au peuple de les baiser.

Il restera ainsi exposé dans la basilique dimanche, lundi et mardi, jour où le chapitre célébrera les funérailles.

Mercredi, jeudi et vendredi, ce sont les cardinaux qui célébreront les funérailles à la chapelle Sixtine.

Vendredi, M^r Nocella prononcera l'éloge funèbre du Pape.

Samedi, on célébrera la messe du Saint-Esprit, et M^r Mercurelli prononcera le discours: *De Pontifice eligendo*. Le soir du même jour aura lieu l'entrée en conclave.

Les cardinaux étrangers sont attendus et viendront pour ce jour-là.

Jamais conclave n'aura été aussi nombreux que celui qui va s'ouvrir dans quelques jours: soixante cardinaux environ y prendront part et viendront de toutes les parties de l'Europe.

Le cadavre de Sa Sainteté a été embaumé par le docteur Ceccarelli. Cette opération a parfaitement réussi.

La face du Saint-Père est empreinte d'un sentiment de calme séréphique qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

Les gardes-nobles porteront le corps de Pie IX dans la basilique de Saint-Pierre, où il demeurera exposé pendant trois jours.

La garde royale a envoyé un détachement, triple du nombre ordinaire, pour occuper la place Saint-Pierre qui précède la basilique et le Vatican.

— Et tu as chez toi cet argent? demanda-t-il.

— Certainement! et je me fais une fameuse fête d'aller le porter demain à Versailles au père Fournier. Pauvre cher homme! il a cru dans le premier moment qu'il perdrait tout, et sans moi il en serait mort. C'est qu'aussi tout perdre d'un coup, quand on a travaillé cinquante ans, c'est dur, vois-tu! avec ça qu'il soutient ses deux filles qui sont veuves et six petits-enfants! si bien que sa ruine eût envoyé à l'hôpital huit personnes. Enfin, il leur restera de quoi vivre tout juste, et ça n'est pas sans peine, je puis le dire. Depuis deux mois j'ai passé mon temps à voir des notaires qui me disaient de transiger, et des avocats qui m'engageaient à plaider. Enfin tout est fini; j'ai les soixante mille francs du bonhomme, et j'ai eu plus de plaisir à les recevoir que si c'eût été pour moi: c'est le bonheur de toute une famille que j'ai là entre les mains; aussi, vois-tu, les voleurs seraient mal venus chez moi; ils me tueraient plutôt que de m'emporter cet argent.

Rouvière sentit un frémissement qui lui parcourait tous les membres.

(A suivre.)

Dans le vaste hémicycle formé par les colonnades de Bernin, on a placé des piquets de gendarmes et d'agents en uniforme, appartenant au service de la police de Rome.

La ville est calme et recueillie, et comme sous le coup d'un sentiment général de tristesse.

Les médecins ont déclaré d'une façon officielle que le Pape était mort d'une paralysie aux poumons.

Le testament de Pie IX a été ouvert hier; il est très-bref et s'est inspiré uniquement des intérêts de l'Eglise.

Le Saint-Père constate que les efforts de toute sa vie ont tendu vers le bien du Saint-Siège.

Il recommande à l'Eglise les cardinaux Pecci, di Pietro et Bilio, qu'il délègue pour la gouverner pendant la vacance du Saint-Siège. La désignation de ces trois cardinaux produit généralement une très-bonne impression.

Le conseil des ministres a pris des dispositions en vue de garantir la complète liberté du conclave.

Les cardinaux des provinces commencent à arriver.

La *Gazette officielle* dit: « Au deuil de la catholicité pour la mort de son chef apostolique et vénéré s'associe le regret du monde civilisé, qui voit disparaître une des plus grandes figures de notre siècle. Le pontificat de Pie IX imprime une trace ineffaçable dans l'histoire de l'Italie et de l'Europe. »

La *Riforma* dit que les préfets ont reçu l'ordre de rendre au Pape les honneurs dus aux souverains; mais, pour prendre part aux funérailles, ils devront attendre d'y être invités par les autorités ecclésiastiques.

Le ministre de la guerre a donné des instructions identiques aux autorités militaires.

Rome, 9 février, midi.

Quelques difficultés ont été soulevées, relativement à la possibilité de tenir le Conclave dans le Vatican.

L'étage qui avait été choisi ne présente pas toutes les commodités nécessaires.

Le Sacré-Collège voudrait réunir le Conclave dans la maison coloniale qui se trouve derrière la basilique de Saint-Pierre, pourvu que le gouvernement donne l'assurance que le Conclave ne serait pas troublé.

Pour les affaires entre le Vatican et le gouvernement italien, le cardinal camerlingue Pecci se sert, comme intermédiaire, de l'ambassadeur de France.

On assure que la minorité des cardinaux, qui ne voudrait pas la réunion du Conclave dans Rome, est très-petite, et qu'il n'y a aucune probabilité que leur opinion soit partagée, même par leurs collègues étrangers.

Aujourd'hui ont lieu, à Rome et dans d'autres villes, des services funèbres pour le repos de l'âme de Victor-Emmanuel.

Rome, 9 février, 6 h. 50, soir.

Plusieurs personnes ont visité aujourd'hui la chambre mortuaire où la dépouille mortelle du Pape est exposée.

Par suite des nouvelles dispositions prises par la congrégation cardinalice, le corps de Pie IX a été transporté ce soir à la chapelle Sixtine, où il a été remis à la garde du chapitre du Vatican.

Le chapitre a reçu le corps et l'a transporté, par un passage intérieur, à la basilique de Saint-Pierre, où la dépouille mortelle du Saint-Père restera exposée, dimanche, lundi et mardi. Pendant ces trois jours, le chapitre célébrera des messes solennelles.

Les cardinaux di Pietro, Pecci et Bilio sont chargés seulement *pro tempore* du gouvernement de l'Eglise. Ce gouvernement reviendrait de droit aux cardinaux, chefs des différents ordres, mais le cardinal Schwarzenberg est absent et le cardinal Caterini est souffrant.

La Congrégation des cardinaux se réunira de nouveau dans la soirée pour discuter la question du Conclave.

La réunion tenue hier a été longue et assez vive. Certains cardinaux, ayant à leur tête le cardinal Manning, voudraient que le Conclave se réunît à l'étranger, à Malte, par exemple, mais la majeure partie désire que le Conclave se tienne à Rome.

La discussion a été très-animée. On assure que quelques-uns des cardinaux ne veulent pas assister à la réunion de ce soir.

On attend les cardinaux étrangers.

Le *Popolo romano* dit qu'il paraît définitivement décidé que le Conclave se réunira à Rome. L'ouverture du Conclave aurait lieu le 17 février.

La Congrégation cardinalice s'est réunie samedi: elle a siégé cinq heures; trente-quatre cardinaux étaient présents.

Les résolutions prises demeurent secrètes.

Le corps diplomatique s'est réuni samedi à Rome, chez l'ambassadeur d'Autriche, pour se concerter sur la conduite à tenir par suite de la mort du Pape.

On télégraphie de Rome à la *Gazette de Cologne*:

« M. le baron Baude, ambassadeur de France près le Saint-Siège, s'est chargé d'empêcher après la mort de Pie IX que l'on ne mit, conformément à la tradition, les biens du Pape et du Saint-Siège au pillage. Presque tous les magasins, même ceux qui appartiennent à des libéraux, sont fermés aujourd'hui.

Les journaux libéraux ont paru encadrés. Les cardinaux se sont réunis, depuis huit heures et demie du matin, au Vatican, et n'en étaient pas encore sortis à trois heures de l'après-midi. On a lu en présence du cadavre deux testaments du Pape; le plus important des deux contenait des prescriptions concernant l'administration de l'Eglise. La place Saint-Pierre est presque déserte.

La police italienne en a intercepté les issues. La grande porte de l'église est fermée, et on n'a laissé qu'un petit passage. L'intérieur de l'église est presque vide; quelques curieux entourent le sarcophage de marbre qui renferme les restes de Grégoire XVI, lesquels vont être transférés à Sainte-Marie-Majeure pour faire place à ceux de Pie IX.

On a élevé le sarcophage de ce Pape dans la chapelle du Saint-Sacrement. On dit que Pie IX demande dans son testament que son enterrement ait lieu le plus tôt possible. »

D'après l'*Opinione*, le baron de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, aurait reçu des instructions pour s'abstenir de toute ingérence dans l'élection du Pape.

Rome, 10 février, 8 h. 20, soir.

Le gouvernement italien vient d'adresser aux puissances une note diplomatique leur assurant que liberté pleine et entière sera laissée au Conclave.

Rome, 11 février, midi.

Les cardinaux ont entendu hier la lecture du testament de Pie IX. Le Pape défunt conseille de tenir le Conclave à Rome.

M^r Manning et les autres dissidents ont alors cessé leur opposition, et il a été définitivement arrêté que le Conclave se réunirait à Rome. (Agence française.)

Rome, 11 février.

La question du siège du Conclave a été décidée hier matin.

Pie IX, outre la bulle dans laquelle il donne aux cardinaux la faculté de déroger au besoin aux règles d'usage pour le Conclave, a laissé aussi quelques instructions relatives au Conclave.

Le Souverain Pontife avait remis ces instructions au cardinal Simeoni pour les communiquer au Sacré-Collège, dans le cas où la question de réunir le Conclave hors de Rome serait soulevée.

Pie IX, dans ces instructions, expose les motifs pour lesquels il ne voulut pas abandonner Rome en 1870. Il ajoute que les événements postérieurs le confirmèrent dans cette décision.

Ces instructions sont accompagnées de nombreux documents, lettres de souverains, correspondances diplomatiques, etc.

Le cardinal Simeoni a donc remis ces instructions au Sacré-Collège, et les cardinaux dissidents cessant leur opposition admirent Rome comme siège du Conclave.

Cette décision a été notifiée hier soir aux cardinaux qui n'étaient pas présents à la Congrégation.

Le Saint-Père a laissé deux testaments; dans le premier, où il agit comme Pape, il laisse une rente annuelle de trois millions et demi à son successeur pour les dépenses du Saint-Siège et les sommes annuelles à payer aux anciens employés pontificaux; dans le second, où il agit comme homme privé, Pie IX institue ses neveux comme héritiers et laisse trois cent mille francs pour les pauvres de Rome et autres legs.

Pie IX ordonne qu'après la mort de son

successeur (alors que, selon l'usage, il quittera lui-même la basilique de Saint-Pierre), son corps soit transporté dans la basilique Saint-Laurent *extra muros*.

Il a dicté une inscription très-simple pour son monument, pour lequel on ne doit pas dépenser plus de deux mille francs.

L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège a été chargé d'exprimer au Sacré-Collège les sentiments de condoléance du Président de la République à l'occasion de la mort de Pie IX.

L'ambassadeur représentera le gouvernement français aux obsèques.

LA VACANCE DU SAINT-SIEGE.

Après la mort du Pape, sauf quelques fonctions comme celles du camerlingue qui ont des attributions spéciales dans la réunion du conclave, le Sacré-Collège rentre en possession de toute l'autorité qu'il avait déléguée au pontife défunt. Avant le Conclave, il tient, au Vatican, trois jours après la mort du Pape, une série de congrégations générales durant les neuf jours de novendiales.

Dans la première de ces réunions, on lit les constitutions pontificales qui ont trait à la vacance du Saint-Siège et au Conclave, à la nomination du prélat gouverneur de Rome, au choix des orateurs qui doivent prononcer l'oraison funèbre du défunt, etc.

Dans la deuxième, on s'occupe des audiences à la municipalité, du rapport sur la construction du Conclave, etc.

Dans la troisième, du choix des confesseurs du Conclave;

Dans la quatrième, on choisit les médecins;

Dans la cinquième, les pharmaciens et les barbiers;

Dans la sixième, on tire au sort les cellules;

Dans la septième, un cardinal choisit les domestiques et valets du Conclave;

Dans les huitième, neuvième et dixième, on règle tous les préparatifs matériels qui sont la préface du Conclave.

LE CONCLAVE.

Dix jours après la mort du pape, on dit la messe du Saint-Esprit, puis les cardinaux se rendent processionnellement à l'endroit où le Conclave doit se tenir.

Nous n'entrerons pas sur la tenue du Conclave dans de longs détails. Ils sont trop connus.

Il suffira de les résumer en quelques lignes.

A Rome, le Conclave s'est toujours tenu près de Saint-Pierre, dans la chapelle de Sixte IV.

Les portes de ce lieu sont murées, les fenêtres closes, de façon à ce qu'aucune communication ne puisse exister avec l'extérieur. Chaque cardinal loge dans une cellule, désignée par le sort, après qu'ils se sont réunis et entendus sur le règlement intérieur et qu'ils ont causé avec les ambassadeurs des puissances.

Tous les jours, on leur porte la nourriture qui leur est nécessaire, par une ouverture pratiquée en forme de tour, et, après un examen sévère des gardiens de Conclave, de façon à ce qu'on ne puisse leur faire passer aucune lettre.

Chaque cardinal a, pour le servir, deux hommes attachés depuis longtemps à son service, et qui portent le nom de *conclavistes*.

Le Conclave réuni et fermé, le doyen des cardinaux célèbre la messe et donne à chacun la communion. Puis les conclavistes s'assemblent pour être reconnus, afin que le nombre des assistants ne dépasse pas le nombre des cardinaux.

Le maître des cérémonies reçoit ensuite le serment de chaque cardinal d'observer les constitutions qui régissent les opérations de l'élection du Pape.

Puis, on procède au scrutin.

LE SACRÉ-COLLEGE.

Sa composition. — Ses opinions. — Sa politique. — Son but.

Voici la composition du sacré-collège, au point de vue des nationalités et au point de vue des opinions.

Le nombre des cardinaux actuellement en charge est de 64, dont 38 italiens et 26 de nationalité étrangère.

Il n'y a plus que six chapeaux vacants. Les diverses nationalités étrangères se répartissent de la manière suivante: 9 cardinaux français, 4 espagnols, 3 autrichiens,

2 hongrois, 2 anglais, 1 irlandais, 1 portugais, 1 allemand, 1 polonais, 1 belge, 1 américain.

En ce qui concerne les rapports des diverses nationalités, en prévision de la prochaine élection pontificale, on remarque que l'élément étranger occupe une place relativement considérable au sein du sacré-colège, plus considérable qu'il ne l'a jamais eue depuis la période avignonnaise.

Les cardinaux étrangers ne sont pas en mesure d'assurer le succès d'une candidature issue de leur sein; mais, les deux tiers des suffrages étant nécessaires pour l'élection du Pape, ils pourraient, en votant systématiquement et contre tous les candidats italiens, rendre l'élection d'un de ces derniers impossible. Cela arrivera cependant difficilement, car, outre les raisons de nationalité, il y a une infinité d'autres raisons qui détermineront le groupement des voix au prochain Conclave.

Relativement aux opinions, nous nous bornons à citer, parmi les cardinaux que l'on considère comme intransigeants, c'est-à-dire décidés à continuer la politique du dernier pontife, LL. EE. Guibert, de Bonnechose, Manning, Callou, Ledochowsky, Deschamps, Simeoni, de Luca, Panbianco et Bilio, et, parmi ceux auxquels on attribue des opinions plus conciliantes, LL. EE. Régner, Kutschker, de Hohenlohe, Pacca, Pecci, Morichini et di Pietro.

Nous croyons devoir ajouter, cependant, que l'on s'est sigulièrement mépris, jusqu'à présent, sur la valeur des divergences qui existent entre ce que l'on appelle les deux fractions cardinalices. Ces divergences ne reposent que sur des questions de forme et de méthode; mais tous les membres indistinctement du sacré-colège sont d'avis qu'il faut poursuivre la réintégration de tous les droits du siège.

Le dissentiment ne commence que lorsqu'il s'agit d'adopter une ligne de conduite pour obtenir le résultat désiré. Les uns croient qu'il faut persévérer dans la voie où s'était engagé courageusement Pie IX, tandis que les autres sont enclins à adopter les tempéraments qu'exigent les systèmes politiques qui ont prévalu aujourd'hui. A part cette différence, qui ne porte que sur le mode d'application, les tendances et le but sont les mêmes pour tous les cardinaux sans exception.

AFFAIRES D'ORIENT.

Des avis de Constantinople, en date du 8, constatent qu'à cette date les Russes occupaient Tchahaldja.

Une séance orageuse avait eu lieu le 5, dans le Parlement turc. Plusieurs membres ayant demandé communication des préliminaires de paix, le nouveau président du conseil, Ahmed Wefik, répondit que les plénipotentiaires avaient été investis de pleins pouvoirs et qu'il fallait attendre l'arrivée du protocole d'Andrinople.

Une voix s'écria: « Pourquoi ne pas dire tout de suite que vous avez livré l'empire? »

Wefik répliqua que de telles discussions amenaient la ruine du pays.

Plusieurs voix: « Ce n'est pas nous qui avons amené la ruine du pays. Ce sont les anciens ministres! — Il faut les mettre en accusation! »

Wefik sortit alors de la salle des séances, en disant qu'il était impossible de présider une pareille Chambre.

Le bruit court que Sawfiet-Pacha et plusieurs autres membres du nouveau cabinet avaient déjà donné leur démission.

On télégraphie de Constantinople que le Sultan s'est engagé à laisser les Russes entrer à Constantinople. Des affiches ont été posées sur les murs des mosquées, invitant les populations à respecter les soldats du souverain avec lequel le Sultan vient de signer un traité d'amitié. Ces affiches ont été déchirées par le peuple.

On assure que trois navires de guerre anglais sont dans le Bosphore, devant Constantinople, les équipages sévèrement consignés à bord. Les commandants ont déclaré aux autorités turques qu'ils avaient ordre de veiller à la sûreté de leurs nationaux.

Les représentants de la Turquie au Congrès seront Midhat-Pacha et Sawfiet-Pacha.

Ce dernier ne remplira que le second rôle. Il se bornerait à prendre note des délibérations, mais il ne devrait faire entendre aucune observation; c'est ce qui est convenu entre le sultan et le czar.

Nous ne reproduisons qu'à titre de bruit du jour et sous toutes réserves la dépêche suivante que le *Bien public* a reçue de son correspondant spécial à Londres, en date du 8 février:

Alca jacta est!

Par suite des nouvelles reçues aujourd'hui, on a, à la hâte, rassemblé les ministres, et, après une consultation de deux heures, les ordres suivants ont été donnés:

Ordre à la flotte anglaise d'occuper Gallipoli et d'y débarquer 2,000 soldats de marine; une division de la flotte occupera Constantinople.

Lord Loftus est rappelé de Saint-Petersbourg, et l'on a remis ses passeports au comte Schouvaloff.

On embarque dès ce soir des troupes de Portsmouth et de Chatam; la division du camp d'Al-dershot a reçu ordre de se rendre à ses ports d'embarquement.

On a, de même, expédié des ordres d'embarquement aux garnisons de Malte et de Gibraltar, qui pourront fournir de 25 à 30 mille hommes.

La Russie s'est moquée de l'Europe, il reste à voir maintenant ce que vont dire les autres puissances?

Très-certainement l'Autriche va mobiliser.

Londres, 11 février, 1 h. 30, soir.

On télégraphie de Péra au *Daily Telegraph*, à la date d'hier:

« La Porte n'a pas permis à la flotte anglaise de s'avancer jusqu'à Constantinople. »

« Un conseil de cabinet s'est réuni en toute hâte ce matin. »

Chronique militaire.

Le projet de faire inspecter les corps d'armée par quatre inspecteurs généraux supérieurs est non-seulement très-sérieux, mais déjà tout préparé. On donne pour raison de la mesure que, tant que les corps d'armée seront inspectés par leurs chefs respectifs, les désordres, s'il y en a, seront soigneusement cachés au ministre.

Le *Journal officiel* publie une circulaire adressée aux préfets par le ministre de la guerre et relative au concours d'admission à l'École spéciale militaire.

Le ministre, dans cette circulaire, prescrit la production d'une pièce nouvelle au moment de l'inscription.

C'est une déclaration du père, de la mère ou du tuteur, relative aux moyens de payer la pension, ou, à défaut de cette déclaration, une demande de bourse.

Il importe de ne pas confondre cette pièce avec un engagement de payer la pension, engagement qui ne peut suppléer à la déclaration dont il s'agit.

Enfin, pour la justification des services militaires, on ne devra admettre que des certificats signés par « les membres du conseil d'administration du corps » et refuser les certificats signés seulement par le « chef de corps, président du conseil d'administration. »

On remarquera également que les compositions se feront les mêmes jours dans toute la France et par tous les candidats inscrits.

Le *Journal officiel* publie, en outre, l'instruction pour l'admission et le programme du concours.

Le ministre de la guerre a constaté que, l'année dernière, les éleveurs avaient refusé à la remonte environ 1,300 chevaux pour insuffisance de prix. Il avait donc demandé une augmentation de 100 fr. en moyenne sur les prix d'achat, ce qui représentait une somme de 934,000 fr.

La commission du budget a refusé cette augmentation. Il lui avait paru qu'élever les prévisions du prix d'achat des chevaux, c'était élever les prétentions des éleveurs.

C'est là une considération dont la valeur peut être contestée, car les commissaires comme les éleveurs tiennent évidemment compte: les uns, dans leurs offres, les autres, dans leur réponse à ces offres, du cours des chevaux. Mais ce qui

est bien certain, c'est que faisant une réduction de 100 fr. par cheval sur les prix que l'offre peut atteindre, on ne fera pas pour cela baisser les prétentions de de l'éleveur, et le seul résultat sera que la remonte pourra acheter moins de chevaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Elections du 9 février.

Président: M. Thoreau, Ernest.

Juges: MM. Laroche, Auguste, et Lambert, Eugène.

Juges suppléants: MM. Ratier, Emile, et Sabatier, Emile.

Elus au premier tour de scrutin.

M. l'Evêque d'Angers vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse un mandement pour annoncer la mort du Souverain Pontife. Voici le dispositif qui le termine:

« ARTICLE I. — A la réception du présent mandement, MM. les Curés annonceront aux fidèles la mort du Souverain Pontife, Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, en faisant tinter le glas funèbre tous les jours à 6 heures du soir, pendant une demi-heure, jusqu'au lundi 18 février inclusivement.

« ART. II. — Le vendredi 15 février, il sera célébré dans notre église cathédrale, à 10 heures précises, une grand'messe, précédée de l'office des morts, lequel commencera à 9 heures, pour le repos de l'âme du Souverain Pontife.

« ART. III. — Nous invitons le clergé des paroisses, hôpitaux et communautés religieuses de notre ville épiscopale à se rendre, à l'heure indiquée pour l'office, à notre église cathédrale, pour assister en habit de chœur à cette cérémonie. Nos séminaires et nos collèges s'y rendront également.

« Nous nous proposons d'y officier pontificalement.

« Nous aimerions à voir les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, cercles catholiques et œuvres religieuses de notre ville épiscopale prendre part à cet acte de piété filiale envers la mémoire du Père commun des fidèles.

« ART. IV. — Le même service sera célébré dans toutes les églises paroissiales et chapelles du diocèse le lundi 18 février.

« Les autorités locales seront invitées à y assister.

« ART. V. — Afin d'implorer les lumières de l'Esprit-Saint pour l'élection du Pape futur, et jusqu'à ce que le résultat de l'élection soit connu, le *Veni Creator* sera chanté tous les dimanches immédiatement avant la grand'messe dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

« ART. VI. — A partir de la réception du présent mandement, et jusqu'à ce que le résultat de l'élection soit connu, tous les Prêtres ajouteront à la Messe les collectes, secrète et postcommunie, *Pro eligendo summo Pontifice*; l'oraison sera également dite aux saluts du Saint-Sacrement.

« ART. VII. — Nous exhortons nos chères filles des communautés religieuses et les autres personnes pieuses à faire une ou plusieurs communions pour les intentions ci-dessus désignées. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera sa troisième soirée musicale dans les salons de la Mairie, dimanche prochain 17 février, à 8 heures du soir.

Le programme que nous publions ci-dessous lui promet un succès assuré. Nous y trouvons, en effet, le chœur *Sur les Remparts*, qui a été si chaudement applaudi et bissé au dernier concert, et que les amateurs qui prêtent si gracieusement leur concours veulent bien donner une seconde fois, en cédant aux instances d'un grand nombre de membres honoraires de la Musique.

PROGRAMME:

1° *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie, par la musique municipale.

2° *Calino sans place*, scène comique, par M. Marliac.

3° *Don Pasquale*, romance, par M. C...

4° *La Noce du Village*, chœur à quatre voix, par des amateurs.

5° *Fête des Fleurs*, ouverture, par la musique municipale.

6° *Le Soir à Grenade*, quatuor, valse chantée de Flaminio, par des amateurs.

7° *Ca m'a fait frémir*, chansonnette, par M. Marliac.

8° *Les Lauriers sont coupés*, romance, par M. C...

9° *La Villageoise*, polka, par la musique municipale.

10° *Sur les Remparts*, chœur à quatre voix, de Saintis, par des amateurs.

ADMINISTRATION DES HABAS.

MONTE DE 1878.

Le public est prévenu que la monte commencera le samedi 2 mars, à la station de Saumur.

Elle aura lieu tous les jours, à 9 heures du matin et à 4 heures du soir, et sera faite par l'étalon *Kossuth*, 1/2 sang. — Prix du saut: 7 fr.

Angers, le 4^{er} février 1878.

Le Directeur, G. DE LA BEVIERRE.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

Après délibération du conseil des ministres, il a été décidé que les conseils généraux seraient convoqués pour le premier lundi d'avril. De cette manière, la session ordinaire de Pâques sera terminée au moment de l'inauguration de l'Exposition universelle, et les députés et sénateurs pourront se trouver à Paris. Après une très-courte session, les deux Chambres se sépareront pour jusqu'à la fin du mois de septembre.

LES BILLETS DE 400 FRANCS.

Ces billets, qui depuis quelque temps avaient presque disparu de la circulation, vont être de nouveau répandus en grande abondance dans le public. La chose a été stipulée expressément entre le ministre des finances et la Banque de France, comme condition du traité qui vient d'être passé avec cet établissement pour une avance de 80 millions à l'Etat.

Le ministre des finances s'engage, de son côté, à présenter à l'approbation du pouvoir législatif un projet de loi à l'effet de restreindre la perception du droit de timbre sur les billets au porteur ou à ordre émis par la Banque à la portion de ces billets en circulation correspondant uniquement aux opérations commerciales d'escompte, de prêt ou d'avances, de telle sorte que le droit en question ne porte pas sur les billets qui devront être considérés comme émis en échange de numéraire.

Samedi, un affreux accident est arrivé dans une usine de la commune de Saulgé, près Montmorillon (Vienne). Le nommé Jacques Bernard, âgé de 63 ans, a été saisi par un arbre de tour, entraîné par ses vêtements et étouffé sans avoir pu proférer un cri qui avertit ses camarades.

Bernard était employé depuis plus de vingt ans dans l'usine où il jouissait de l'estime générale.

Pour les articles non signés: P. GONET.

Marché de Saumur du 9 février.

Froment (l'h.) 77	34	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité. . . 74	33	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	13	Graine trèfle	50	—
Orges 65	16	— luzerne	50	—
Avoine h. bar. 50	10	Foin (dr. c.)	780	60
Fèves 75	14	Luzerne	780	50
Pois blancs. . . 80	46	Paille	780	30
— rouges. . . . 80	32	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. . .	50	—
Farine, culas. 157	65	Chauvres 1 ^{er}	—	—
Colza 65	—	qualité (52 k. 500)	47	—
Chenevis . . . 50	17	2 ^e	—	44
Huile de noix. 50	90	3 ^e	—	40

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 80
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 60
Ordln., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	» à 55
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 60
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 45
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	» à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 120
Champigny, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 100
Id. 1877.	3 ^e id.	» à 100
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Varrains, 1877.	2 ^e id.	» à 100
Bourgueil, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 110
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 100
Id. 1877.	3 ^e id.	» à 100
Restigné 1877.	1 ^{re} id.	» à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 95
Chinon, 1877.	1 ^{re} id.	» à 85
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 85
Id. 1877.	3 ^e id.	» à 80

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'*Univers Illustré* offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les *Merveilles de la nuit de Noël*, par Émile Souvestre, et les *Salimbanques*, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Élegante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des *Œuvres illustrées de H. de Balzac* (8 volumes grand in-4°, contenant 1,000 gravures) et des *Œuvres illustrées de George Sand* (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'*Univers Illustré* envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois

mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'*Univers Illustré*, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann-Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Miot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

L'époque de Louis XV, si féconde en intrigues de toutes sortes et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, *la Comtesse de Bruges*, qui vient de paraître chez Calmann-Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brochant sur un canevas historique, l'auteur du 101^{me} Régiment et de *la Bêtise humaine* a

fait une de ces œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			75 40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			620	Canal de Suez			760
4 1/2 %			104 50	Soc. gén. de Crédit industriel et			670	Crédit Mobilier esp.			392 50
5 %			109 60	comm., 125 fr. p.			162 50	Société autrichienne.			345
Obligations du Trésor, 1. payé.			490	Crédit Mobilier			325	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			235	Crédit foncier d'Autriche			140	Orléans			340
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			507 50	Charentes, 500 fr. t. p.			645	Paris-Lyon-Méditerranée			337 50
— 1865, 4 %			516 25	Est			1070	Est			334
— 1869, 3 %			393 50	Paris-Lyon-Méditerranée			790	Nord			343
— 1871, 3 %			383	Midi			432 25	Ouest			335
— 1875, 4 %			502	Nord			1125	Midi			334 25
— 1876, 4 %			494 50	Orléans			717 50	Charentes			250
Banque de France			3215	Ouest			342	Vendée			547 50
Comptoir d'escompte			701 25	Vendée, 500 fr. t. p.			1360	Canal de Suez			
Credit agricole, 200 f. p.			342 50	Compagnie parisienne du Gaz			495				
Credit Foncier colonial, 300 fr.			365	C. gén. Transatlantique			3				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		8 heures 31 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — —		9 — 21 — —	
9 — 1 — —	(s'arrête à Angers)	9 — 40 — —	
1 — 25 — —	omnibus-mixte.	12 — 40 — —	soir.
4 — 10 — —	express.	4 — 44 — —	omnibus-mixte.
7 — 15 — —	omnibus.	10 — 28 — —	express-poste.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. BÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché, 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

A VENDRE

A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite,
Le MOULIN GEORGET
Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.
S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

Commune de Passavant.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Passavant prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Passavant, le dimanche 24 février 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o 2101 mètres courants de terrassements	2,782 f. 30
2 ^o 1891 mètres courants d'empièvements	7,374 90
3 ^o 94 mètres 55 centimètres cubes de pierre cassée pour entretien	737 49
4 ^o Travaux d'art	224 41
5 ^o Somme à valoir pour travaux imprévus	110 90
Total	11,200 f. »

Les pièces du projet sont déposées au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

AVIS.

M. Victor DELAVAU demande pour sa maison de campagne de La Mouche, commune de Cizay, un domestique marié, connaissant un peu de jardinage et la culture de la vigne.

EAU FIGARO teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau flacon, médaille or.
Démonstration gratis. VIGUIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et-étranger. (29)

M. RIELLANT

ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons ;
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. UN AN : 25 F. — SIX MOIS : 13 F. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE